

La Cour de Dannemarc, ne présente outre quelques particularités peu intéressantes pour l'étranger, que l'augmentation de sa Marine qu'elle a résoluë, & que des allées & venus de Couriers, dont les dépêches regardent la fameuse Déclaration de la Russie sur les affaires avec la Suède. D'où s'ensuivent des conférences qui s'y tiennent avec tous les Ministres des Puissances étrangères alliées de l'une & de l'autre de ces Couronnes, fin de trouver, s'il étoit possible, des moyens pour que la guerre ne se rallume pas dans le Nord par une disunion marquée entre les deux Cours qui sont en différends.

Le Colonel de Cheusses, Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemarc, auprès de l'Impératrice de Russie, eut le 13. Février ses audiences de congé de cette Souveraine. Le Comte de Lynar qui lui succède, en eut le même jour ses premières audiences. Le discours que ce dernier lui fit en ses Lettres de créance mérita d'être rapporté. En voici les termes.

M A D A M E ,

*SI les expressions pouvoient toujours répondre à la vivacité des sentimens, le choix des termes m'embarasseroit moins pour témoigner à V. M. Imp. d'une manière aussi convaincante que le Roi, mon Maître le souhaite, toute la sincérité de son amitié, fondée sur la plus haute & la plus parfaite considération. Vôte Maj. Imp. en trouvera des preuves dans la Lettre de Créance que j'ai l'honneur de lui présenter très-humblement. A la vérité, Madame, les Traités d'alliance sont les interprètes solennels & sacrés des sentimens des Souverains: Mais, ils le sont surtout lorsqu'étant de la nature de celui qui subsiste si heureusement entre V. M. Imp. & le Roi, mon Maître, l'intérêt commun en est*